

2011/01

Deux femmes, deux symboles

*Analyses &
Études*

Monde et Droits de l'homme



Siréas asbl

Nos analyses et études, publiées dans le cadre de l'Éducation permanente, sont rédigées à partir de recherches menées par le Comité de rédaction de SIREAS sous la direction de Mauro SBOLGI, Editeur responsable. Les questions traitées sont choisies en fonction des thèmes qui intéressent notre public et développées avec professionnalisme tout en ayant le souci de rendre les textes accessibles à l'ensemble de notre public.

Ces publications s'articulent autour de cinq thèmes

MONDE ET DROITS DE L'HOMME

Notre société a la chance de vivre une époque où les principes des Droits de l'Homme protègent ou devraient protéger les citoyens contre tout abus. Dans de nombreux pays ces principes ne sont pas respectés.

ÉCONOMIE

La presse autant que les publications officielles de l'Union Européenne et de certains organismes internationaux s'interrogent sur la manière d'arrêter les flux migratoires. Mais ceux-ci sont provoqués principalement par les politiques économiques des pays riches qui génèrent de la misère dans une grande partie du monde.

CULTURE ET CULTURES

La Belgique, dont 10% de la population est d'origine étrangère, est caractérisée, notamment, par une importante diversité culturelle

MIGRATIONS

La réglementation en matière d'immigration change en permanence et SIREAS est confronté à un public désorienté, qui est souvent victime d'interprétations erronées des lois par les administrations publiques, voire de pratiques arbitraires.

SOCIÉTÉ

Il n'est pas possible de vivre dans une société, de s'y intégrer, sans en comprendre ses multiples aspects et ses nombreux défis.

Toutes nos publications peuvent être consultées et téléchargées sur notre site www.sireas.be, elles sont aussi disponibles en version papier sur simple demande à educationpermanente@sireas.be



Service International de Recherche,
d'Éducation et d'Action Sociale asbl
Secteur Éducation Permanente
Rue du Champ de Mars, 5 – 1050 Bruxelles
Tél. : 02/274 15 50 – Fax : 02/274 15 58
sireas@sireas.be – www.sireas.be



Nous avons vraiment de la chance, dans le monde occidental, de vivre dans des démocraties qui protègent la liberté d'expression et défendent cette valeur dans le monde. Mais parfois on ne peut s'empêcher de se poser des questions.

Cet article observe le parallélisme entre deux femmes privées de liberté pour avoir exprimé des idées opposées au pouvoir: Aung San Suu Kyi et Victoire Ingabire Umuhiza. Tout le monde connaît Aung San Suu Kyi, opposante politique birmane, prix Nobel de la paix en 1991. Par contre peu de personnes connaissent Victoire Ingabire Umuhiza, que Wikipedia surnomme déjà la «Aung San Suu Kyi » rwandaise.

1. CE QUI RAPPROCHE LES DEUX FEMMES

Le courage

Suu Kyi et Victoire sont deux symboles de résistance non violente face à la dictature militaire particulièrement violente qui ravage leur pays, deux modèles de courage extrême, d'héroïsme politique, toutes deux parfaitement conscientes que leurs actes leur causeraient d'énormes difficultés.

Aung San Suu Kyi est née en 1945, en Birmanie. Son père, le Général Aung San, a négocié l'indépendance de son pays, acquise en 1947. Il a été assassiné la même année. Suu Kyi grandit en Inde où sa mère était ambassadrice, puis fait des études en Angleterre. Elle est mère de deux enfants qui vivent en Angleterre.

En 1988, à l'âge de 43 ans, elle retourne en Birmanie ¹ pour soigner sa mère malade. C'est le moment où une nouvelle junte militaire prend le pouvoir. Avec des amis, elle fonde la Ligue Nationale pour la Démocratie (LND) en septembre 1988. En juillet 1989, elle est assignée à résidence pour la première fois. Ce qui n'empêche pas son parti de remporter les élections de 1990 avec 80 % des voix. La junte militaire n'acceptera pas le verdict des urnes et mènera une répression violente contre les opposants politiques et les minorités ethniques. Mais Suu Kyi tient le coup et pratique la résistance non-violente.

En 1995, elle a l'occasion de quitter le pays pour revoir sa famille mais elle sait qu'elle serait alors interdite de retour. Elle décide donc de rester en Birmanie. Elle échappe à une tentative d'assassinat le 30 mai 2003 dans une embuscade qui fait de nombreuses victimes.

Au total, elle passera 15 ans en prison ou en résidence surveillée pour motifs d'activités subversives. La dernière peine de 18 mois d'assignation à résidence n'a pas été renouvelée. Elle a donc été libérée le 13 novembre 2010.

Victoire Ingabire Umuboza est née en 1968. Elle quitte le Rwanda début 1994, avant le génocide, pour poursuivre des études supérieures aux Pays Bas. Elle est mère de trois enfants, qui vivent aux Pays Bas. Dès 1997, elle adhère au Rassemblement républicain pour la Démocratie au Rwanda (RDR), mouvement d'opposition au sein de la diaspora rwandaise, et en devient présidente en 2000. Le RDR participera ensuite, avec d'autres mouvements ainsi que des particuliers qui sont actifs dans la diaspora, à la création des Forces Démocratiques Unifiées (FDU-Inkigi), parti dont elle sera élue présidente en 2006 et qui la désignera comme candidate aux élections présidentielles du 9 août 2010.

Le 16 janvier 2010, à l'âge de 42 ans, elle rentre donc au Rwanda pour faire enregistrer son parti en vue des élections et entreprendre sa campagne électorale. Sa décision de venir faire de la politique au Rwanda de manière pacifique contre un régime dictatorial a été prise après mûres réflexions. Sa motivation principale est d'encourager la réconciliation nationale et de rendre de l'espoir à un peuple qui vit la peur au quotidien.

Dès son arrivée, elle se trouve confrontée à des tracasseries administratives de toute nature et est diabolisée par une campagne de haine organisée par le pouvoir. En février 2010, elle est victime d'une agression physique dans les bureaux de l'administration, puis mise sous enquête judiciaire. Le 21 avril 2010, elle est arrêtée et passe la nuit en prison. Le lendemain, elle est mise sous contrôle judiciaire, en résidence surveillée. Le 28 mai 2010,

1 Depuis juillet 1989, la Birmanie s'appelle officiellement « Myanmar » mais l'opposition en exil n'accepte pas ce nouveau nom.

l'avocat américain Peter Erlinder, venu pour sa défense, est mis en prison lui aussi. Il sera relâché trois semaines plus tard, officiellement « pour raisons médicales » et expulsé du pays.

Victoire est arrêtée à nouveau le 14 octobre 2010. Elle n'a pas quitté la prison depuis cette date. Sa demande de mise en liberté provisoire sous caution a été refusée par la justice rwandaise le 20 janvier 2011.

Le contexte : la dictature militaire

La Birmanie et le Rwanda sont deux nations dirigées par des dictatures militaires qui ne tolèrent aucune opposition.

En Birmanie :

Comme en témoigne Amnesty International et tant d'autres, plus de 2200 prisonniers d'opinion sont incarcérés dans des conditions déplorables pour les mêmes motifs que Suu Kyi, et ils y sont toujours.

Selon les observateurs, la libération de Suu Kyi ne doit pas être vue comme un pas significatif vers la démocratie mais seulement comme un moyen d'alléger un peu la pression internationale. Auparavant, Suu Kyi avait déjà été libérée deux fois, en 1995 et en 2002, mais fut arrêtée à nouveau par la suite.

Sa libération est intervenue une semaine après que le régime militaire ait confirmé son pouvoir lors des élections du 7 novembre 2010. Une nouvelle loi électorale avait empêché Aung San Suu Kyi d'être éligible et c'est pourquoi son parti, la LND, a boycotté ces élections. Ce qui a entraîné la dissolution de ce parti par les autorités. Plusieurs recours ont déjà été introduits contre cette décision.

La junte militaire birmane est responsable de nombreux assassinats, voire de crimes contre l'humanité pour la destruction systématique des villages des minorités ethniques, notamment les Karen à la frontière thaïlandaise.

En raison des violations flagrantes des droits de l'homme, la Birmanie fait l'objet de sanctions économiques de la part de l'occident. Par contre ce pays est soutenu par la Chine.

Au Rwanda :

Le Front Patriotique Rwandais (FPR) et son leader, Paul Kagamé, sont arrivés au pouvoir à la suite d'une invasion militaire et de violents conflits internes qui ont commencé en 1990 et qui ont culminé dans le génocide rwandais. Ce parcours a été soutenu par les principales puissances occidentales. Selon le discours officiel, ce nouveau régime permettrait la

démocratisation du pays après de longues années d'un régime à parti unique.²

En réalité, il s'est vite avéré que le FPR, qui a pris le pouvoir en juillet 1994, n'avait aucune intention de jeter les bases d'un Etat de Droit ni de tolérer un débat démocratique sur la gestion du pays. En août 1995, à peine un an plus tard, à la suite d'un débat houleux sur les conditions de sécurité intérieure, le premier ministre et les principaux ministres hutus démissionnent et prennent le chemin de l'exil. Certains d'entre eux seront assassinés, même en dehors des frontières. Un régime de terreur s'installe tandis que l'armée s'emploie à attaquer les camps de réfugiés au Zaïre et assiste les troupes de Laurent Kabila qui renversera Mobutu en mai 1997.

L'armée rwandaise a participé dès 1996 aux conflits armés dans l'Est Congo, conflits qui ont fait au moins quatre millions de morts. Officiellement les « guerres du Congo » sont terminées depuis 2003. Il est établi aujourd'hui que l'armée rwandaise a joué un rôle actif dans les massacres de civils hutus au Congo entre 1993 et 2003 et que ses actes pourraient être qualifiés par le droit international de crimes de guerres, de crimes contre l'humanité, voire de génocide. C'est ce qui ressort du « Rapport Mapping » publié le 1 octobre 2010 par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme. Ce rapport dresse l'état des lieux ³ sur « les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République Démocratique du Congo » (1).

Les élections présidentielles de 2003, qui ont plébiscité Paul Kagamé à la Présidence, de même que les élections législatives de 2008, ont confirmé le caractère totalitaire du régime. L'opposition est totalement muselée. Les journaux indépendants sont interdits, des avocats sont arrêtés, etc. Comme en Birmanie, l'Etat de Droit et la liberté d'expression n'existent pas et les violations des droits de l'homme sont quotidiennes, comme en témoigne sans cesse Amnesty International, Human Rights Watch et bien d'autres (2, 3) . La liste des personnalités assassinées, portées disparues ou emprisonnées pour motifs politiques depuis 1995 est longue (4).

2 Habyarimana a renversé son prédécesseur en 1973. Il dirigera le pays sous un régime à parti unique jusqu'en 1991 lorsque le multipartisme est instauré. Mais la situation de guerre n'a pas permis que des élections aient lieu.

3 Mapping est la traduction anglaise de « état des lieux ».

Aucun débat sur la gestion du pays n'étant possible, des ministres, des parlementaires, des officiers supérieurs, hutus et tutsis, continuent à quitter le pays pour rallier les rangs de la diaspora rwandaise. Ainsi, tout récemment, en janvier 2011, quatre anciens membres du gouvernement et officiers supérieurs ont été condamnés par contumace à des peines de prison de 20 à 24 ans pour avoir osé critiquer publiquement le président. L'un d'eux a fait l'objet d'une tentative d'assassinat en Afrique du Sud en juin 2010. (5)

Les tribunaux sont soumis au pouvoir politique et la loi actuelle offre toutes les facilités d'incarcérer ceux qui osent s'exprimer (6). Quant à la justice populaire pratiquée par les Gacaca chargés de traiter les dossiers de participation ou de complicité dans le génocide, elle est souvent basée sur des faux témoignages, les droits de la défense sont peu respectés et les véritables mobiles des accusations sont souvent d'un autre ordre (récupération de terres et de biens p. ex.). Ces tribunaux populaires ont été instaurés par le régime comme faisant partie de la tradition, alors que la tradition ne leur accordait pas de compétences pénales. 70.000 personnes, soit 2 % de la population en âge de travailler, sont en prison, dans des conditions déplorables, et un grand nombre d'entre eux n'ont pas de dossier depuis 15 ans (7). Tout cela attise la haine ethnique. La population vit dans la peur et l'impunité est omniprésente. Dans ces conditions, malgré les campagnes de rapatriement, près de 70.000 rwandais sont toujours dans des camps de réfugiés à l'extérieur des frontières.

Sur le plan économique, certains parlent de miracle en considérant le développement des villes, en particulier de Kigali. L'origine de cette richesse est située notamment dans le commerce des minerais précieux et stratégiques du Congo, extraits parfois illégalement. Par contre la situation dans les campagnes est dramatique. Le rapport du PNUD sur le Rwanda observe que la pauvreté dans les campagnes est en augmentation par rapport à 1990 (8). L'Etat force les paysans à la monoculture du maïs pour des usines mises en place par des financiers du FPR qui font le dictat sur les prix, en cas de résistance des paysans leurs autres cultures sont arrachées . Alors que 30% de la population vit dans une situation de famine endémique et souffre de carences alimentaires, les paysans sont sommés de planter du café pour l'exportation au lieu de bananes pour se nourrir. L'écart des niveaux de vie entre la ville et la campagne ne cesse de croître.

Tous ces éléments permettent de dire que « La situation actuelle laisse apparaître beaucoup de signes et des conditions semblables à ce qui a

conduit aux conflits précédents qui ont culminé sur le génocide rwandais ». C'est pourquoi le « Réseau International pour la Vérité et la Réconciliation en Afrique Centrale » plaide en faveur de la tenue d'un *Dialogue Inter Rwandais Hautement Inclusif (DIRHI)* – Ce dialogue doit inclure toutes les composantes de la société rwandaise.

Le message

Suu Kyi :

Les textes et discours politiques d'Aung San Suu Kyi durant la période où elle a pris la tête du mouvement démocratique birman sont rassemblés dans l'ouvrage « Se libérer de la peur » publié en 1991. Son message est basé sur la résistance non-violente, ce qui lui a valu le prix Nobel de la Paix en 1991, prix qu'elle a utilisé pour organiser le système de santé en Birmanie.

Elle a déclaré notamment :

« Ce n'est pas le pouvoir qui corrompt, mais la peur : la peur de perdre le pouvoir pour ceux qui l'exercent, et la peur des matraques pour ceux que le pouvoir opprime... »

« Dans sa forme la plus insidieuse, la peur prend le masque du bon sens, voire de la sagesse, en condamnant comme insensés, imprudents, inefficaces ou inutiles les petits gestes quotidiens de courage qui aident à préserver respect de soi et dignité humaine. (...)

« Dans un système qui dénie l'existence des droits humains fondamentaux, la peur tend à faire partie de l'ordre des choses. Mais aucune machinerie d'État, fût-elle la plus écrasante, ne peut empêcher le courage de ressurgir encore et toujours, car la peur n'est pas l'élément naturel de l'homme civilisé. »

Victoire :

Elle est arrivée au Rwanda en déclarant :

« Je viens pour la paix et c'est cette paix qui guidera mon action politique pour éradiquer l'injustice et pour briser toutes les chaînes qui nous emprisonnent, ... Je rentre pour lutter pacifiquement, ... je ne suis pas accompagnée par une armée parce que je viens vers vous, vers mes parents, mes frères et sœurs ».

C'est un message d'encouragement et de solidarité adressé à une population. Les FDU-Inkingi ont choisi la stratégie de l'action politique non violente afin de « briser les peurs » et de venir à bout de la chape de plomb totalitaire qui s'abat sur les rwandais (9).

Elle a participé activement aux rencontres internationales de préparation du *Dialogue Inter Rwandais* mentionné ci-dessus, qui ont eu lieu en Espagne avec l'appui de Adolfo Perez Esquivel, Prix Nobel de la Paix (1980) ⁴.

La réconciliation nationale est en effet la priorité absolue du programme des FDU représentées par Victoire. Ce qui implique comme valeur première l'instauration d'un Etat de droit basé sur le respect des droits fondamentaux de la personne et sur le pluralisme politique. Les autres valeurs fondamentales du programme politique et du projet de société des FDU sont : l'égalité et la liberté, l'autonomie individuelle, la solidarité, le devoir de mémoire, la participation populaire, la décentralisation, le développement durable.

Face à cela, les motifs officiels de l'arrestation de Victoire sont l'atteinte à la sûreté de l'Etat, le divisionnisme, l'idéologie du génocide et une accusation de collaboration avec des groupes armés au Congo basée sur des faux témoignages.

L'arsenal juridique rwandais permet en effet de condamner pour divisionnisme toute forme d'expression d'une opinion politique contraire à celle du pouvoir. L'idéologie du génocide, quant à elle, concerne toute personne qui, sans nier le génocide contre les Tutsi, prend des distances par rapport à la version officielle de l'histoire du drame et rappelle les massacres de civils Hutu par l'armée du Général Kagamé avant, pendant et après le génocide. Ces deux aspects du système juridique rwandais et leur application sont analysés dans le rapport « La loi et la réalité » de Human Rights Watch (6).

La farce électorale de 2010

Dans les deux pays on a assisté à une victoire électorale spectaculaire des régimes au pouvoir.

En Birmanie :

La junte militaire birmane a remporté à 80 % des sièges aux élections législatives du 7 novembre 2010 auxquelles Aung San Suu Kyi n'a pas eu le droit de se présenter. Le processus électoral a été fortement critiqué par les Etats Unis, par l'Europe et par l'ONU. Mais alors que Barack Obama a

⁴ Cette initiative se poursuit et a fait l'objet d'une conférence organisée à Bruxelles les 17 et 18 décembre 2010 avec l'appui de l'Union Européenne, voir <http://jkanya.free.fr/DIRHI2010.pdf>.

déclaré que ces élections n'avaient été « *ni libres ni démocratiques* », la Chine a salué « *une avancée, un changement dans le pays dirigé par les militaires* » (10).

Sur le plan des faits, les violences et les irrégularités commises pour intimider la population ont été recensées systématiquement par les associations des droits de l'homme (11).

Au Rwanda :

Le Président Paul Kagamé a été réélu le 9 août 2010 avec un score de 93 % après que l'opposition ait été muselée, emprisonnée ou assassinée. Les amis politiques de Victoire qui avaient décidé de rentrer au Rwanda pour la soutenir et participer à la campagne électorale des FDU n'ont pas pu entrer dans le pays, leurs passeports ayant été refusés. Ensuite, tout a été fait pour empêcher Victoire de faire enregistrer son parti et de tenir son assemblée constitutive. Trois autres membres des FDU : le secrétaire général intérimaire, Sylvain Sibomana, la trésorière, Alice Muhirwa, et le responsable local à Kigali, Martin Ntavuka ont été emprisonnés puis libérés et condamnés aux lourdes amendes pour avoir participé aux manifestations pacifiques revendiquant leurs droits politiques (5).

En ce qui concerne les deux autres partis d'opposition, seul le PS-Imberakuri a réussi à se faire enregistrer, mais il n'a pas été autorisé à se présenter aux élections. Son président, Bernard Ntaganda, a été arrêté le 24 juin 2010, puis condamné à 4 ans de prison le 11 février 2011. Deux autres membres de la direction de ce parti ont été condamnés en août 2010 à des peines de prison de deux et trois ans. Ce parti n'a pas été autorisé à participer aux élections. Quant au Parti Vert, le troisième parti à exprimer une opposition réelle, son vice-président a été retrouvé décapité le 14 juillet 2010 (3).

Pendant la période précédant les élections, deux journaux indépendants ont été suspendus, deux journalistes ont été arrêtés (et finalement condamnés le 4 février 2011 à de longues peines de prison (7 et 17 ans), et un journaliste Jean-Léonard Rugambage a été assassiné en juin 2010 (5).

Les accusations de divisionnisme, d'idéologie du génocide et d'atteinte à la sûreté de l'Etat ont servi à empêcher toute campagne électorale, sans compter le grand nombre d'opposants d'opinion qui ont été intimidés, harcelés ou arrêtés et maltraités.

Ceci dit, le processus électoral des élections présidentielles rwandaises n'a pas fait l'objet de critiques officielles de la part des puissances occidentales contrairement à ce qui fut le cas pour la Birmanie.

2. LÀ OÙ LE RAPPROCHEMENT S'ARRÊTE

L'élan de la communauté internationale

Suu Kyi :

Elle a connu très vite un succès mondial pour son courage et sa détermination. On ne compte plus les villes qui lui ont accordé la citoyenneté d'honneur, les universités qui lui ont octroyé un titre de Docteur Honoris Causa, les manifestations de soutien qui ont été organisées dans le monde entier, les hommes politiques qui ont signé des pétitions, etc. L'organisation IDEA l'a soutenue en prison, l'ONU a envoyé des émissaires pour la rencontrer, et de multiples autres prix lui ont été donnés.

Au niveau médiatique international, le film *Beyond Rangoon* (1995) illustre un épisode de la dictature birmane et l'action pacifique de l'opposition menée par Aung San Suu Kyi. Ce film a connu un grand succès et est disponible dans toutes les vidéothèques du monde occidental.

Victoire :

Aura-t-elle le même soutien ? Jusqu'à présent, s'il y a eu quelques manifestations aux Pays Bas, en Belgique, en France, aux Etats Unis et en Grande Bretagne, celles-ci rassemblaient quasi exclusivement des compatriotes.

L'arrestation de son avocat américain, Peter Erlinder, à la fin du mois de mai 2010 a fait peu de bruit. Les milieux spécialisés dans les droits de l'homme en ont parlé dans leurs dossiers mais les mass médias n'y ont pas fait un grand écho.

Au niveau médiatique international par contre, le film *Hôtel Rwanda* fut un succès et est également disponible dans toutes les vidéothèques du monde occidental. Ce film n'est cependant pas dénué d'intentions politiques en faveur du régime en place. Il présente une fiction dans le contexte des premiers jours du génocide à partir d'un fait réel, l'histoire d'un Hutu qui a protégé des Tutsi dans l'hôtel qu'il dirigeait. Malheureusement, ce film diffuse une vision unilatérale et simplificatrice des composantes du drame rwandais, une vision manichéenne des bons et des mauvais servant la politique du pouvoir en place. Curieusement le gestionnaire de cet hôtel, qui a inspiré ce film et qui a même été décoré par le Président américain G. W. Bush, est accusé actuellement par le régime de Kigali de répandre l'idéologie du génocide !

La visite récente (16 février 2011) du Ministre néerlandais de la Coopération, Ben Knapen⁵, à Kigali pour rencontrer des membres des FDU et s'enquérir de la situation judiciaire de Victoire, s'est faite dans une grande discrétion. Ben Knapen s'est également entretenu avec le Ministre de la Justice. Il a exprimé sa surprise concernant les condamnations à 7 et 17 ans de prison des deux journalistes indépendants le 4 février dernier. Mais en même temps il a sur la table un projet de traité d'extradition avec le Rwanda qui permettrait à ce dernier de juger les « suspects de génocide » réfugiés aux Pays-Bas....

Le monde occidental est-il prêt à lever les contradictions et à plaider ouvertement en faveur d'une femme qui combat un régime qu'il soutient ?

La situation géostratégique

La Birmanie est dans l'orbite chinoise :

La junte militaire birmane est soutenue par la Chine qui ne veut pas d'une présence américaine à ses portes. Via le Conseil de Sécurité de l'ONU, la Chine protège la Birmanie de possibles sanctions de l'ONU en raison de la situation des Droits de l'Homme.

Sur le plan des échanges commerciaux, la Chine fournit du matériel militaire à la Birmanie depuis plus de 20 ans. En échange, la Birmanie lui vend du pétrole et du gaz (12).

En outre, la Chine participe à la construction et à la modernisation de plusieurs ports birmans, ce qui lui permet d'accéder à l'océan Indien.

Le Rwanda est dans l'orbite américaine :

La dictature du Président Kagamé est soutenue par les Etats Unis et d'autres puissances occidentales. Le Rwanda a quitté la francophonie pour entrer dans le Commonwealth en 2009. L'anglais est devenu la langue officielle. Le pays bénéficie de l'assistance militaire des Etats Unis en matière de formation de l'armée (13).

Sur le plan économique, sa position stratégique est évidente : Le pillage du sous-sol de l'Est du Congo a beau avoir fait l'objet de rapports de l'ONU, c'est par le Rwanda que transitent tous les minerais (or, diamant, cuivre, cassitérite, cobalt, coltan, ...) pour être à la portée des entreprises

5 <http://www.rnw.nl/afrique/article/knapen-exprime-les-preoccupations-de-la-haye-au-rwanda>
<http://www.rnw.nl/afrique/article/nombreux-sujets-evoques-par-knapen-en-visite-au-rwanda>

de pointe du monde occidental (14). En outre, début 2008, le Rwanda a signé un traité bilatéral accordant aux américains la liberté d'investir dans l'économie rwandaise (15).

Le génocide rwandais a eu lieu dans le contexte de la guerre qui a permis au général Kagamé de prendre le pouvoir et cette guerre a été soutenue par les Etats Unis notamment.

On sait qu'il y a eu avant, pendant et après le génocide des Tutsi, des massacres de civils hutus commis par l'armée de Kagamé. En février 2008, suite à l'assassinat de neuf ressortissants espagnols et sur base de la loi de compétence universelle, le Tribunal de Madrid a délivré 40 mandats d'arrêt internationaux à l'encontre de militaires estimant qu'ils avaient commis des actes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et terrorisme sur ordre du président Kagamé (16,17).

Beaucoup d'analyses convergent pour affirmer que l'élément déclencheur du génocide, à savoir l'assassinat du Président Habyarimana le 6 avril 1994, a été organisé par Kagamé lui-même qui ne voulait pas partager le pouvoir comme le prévoyaient les accords d'Arusha. La justice française s'est prononcée en 2006 sur cet assassinat (18,19) mais nulle autre instance n'a pu ou n'a voulu enquêter sur cet aspect fondamental de l'histoire rwandaise.

Et on sait aujourd'hui que le génocide n'était pas « planifié » par les autorités hutues, contrairement à la thèse médiatisée dès le départ. Après 15 années de travail, après avoir composé des dossiers de plusieurs milliers de pages et entendu des centaines de témoins, le TPIR a jugé que le chef d'accusation d' « entente en vue de commettre le génocide » ne pouvait pas être retenu à l'encontre des présumés organisateurs (18).

Tout cela n'a pas fait beaucoup de bruit. La version officielle de l'histoire du Rwanda reste dominante dans les médias et les Etats Unis continuent à soutenir « le plus grand criminel en fonction », selon l'expression de Filip Reyntjens, professeur à l'université d'Anvers (20) .

Dans ces conditions, Victoire peut-elle espérer bénéficier d'un soutien médiatique international ?

CONCLUSION

Selon les intérêts géostratégiques, la démocratie, de même que les droits de la personne humaine, a une position différente sur l'échiquier international: tantôt c'est une valeur à protéger par tous les moyens

y compris par la guerre, tantôt c'est une valeur à sacrifier quand d'autres intérêts priment. Les événements récents dans le monde arabe l'ont démontré eux aussi.

Le monde occidental a condamné haut et fort une dictature protégée par la Chine, au nom de la démocratie. Mais les propagandes et actions de sensibilisation sont-elles objectives ou servent-elles les fins stratégiques et économiques des grandes puissances ?

C'est pour témoigner des souffrances de son peuple et pour lui rendre du courage que Victoire est rentrée au Rwanda. Sera-t-elle, elle aussi, sacrifiée au nom des intérêts occidentaux ? Peut-on accepter que les intérêts du monde occidental soient construits sur la souffrance de peuples entiers ?

BIBLIOGRAPHIE

Toutes les sources ci-après ont été consultées aux mois de janvier et février 2011.

1. ONU, *Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République Démocratique du Congo*, août 2010, disponible sur http://www.ohchr.org/Documents/Countries/ZR/DRC_MAPPING_REPORT_FINAL_FR.pdf
2. Amnesty International, *Rapport Rwanda 2009*, <http://www.amnesty.org/fr/region/rwanda/report-2009>
3. Human Rights Watch, *Rwanda : Le gouvernement doit protéger les droits des dirigeants de l'opposition et assurer leur sécurité*, <http://www.hrw.org/fr/news/2010/10/15/rwanda-le-gouvernement-doit-prot-ger-les-droits-des-dirigeants-de-l-opposition-et-as>
4. Siréas 2009/11, *Le peuple rwandais en quête d'une élection présidentielle libre et transparente*, http://www.sireas.be/pages/spip.php?page=publications&id_article=521
5. Human Rights Watch, *Rwanda : Peine de prison prononcée à l'encontre du dirigeant de l'opposition Bernard Ntaganda*, <http://www.hrw.org/fr/news/2011/02/11/rwanda-peine-de-prison-prononc-e-l-encontre-du-dirigeant-de-l-opposition-bernard-nta>
6. Human Rights Watch, *La loi et la réalité., Les progrès de la réforme judiciaire au Rwanda*, décembre 2008, <http://www.hrw.org/fr/node/77011/>

7. FDU-Inkingi, *Programme politique*, <http://www.fdu-rwanda.org/fr/principes-base-rwanda/programme-politique-rwanda/>
8. PNUD, Rapport 2007 sur le Rwanda : *Turning vision 2020 into reality: From recovery to sustainable human development*
http://hdr.undp.org/fr/rapports/national/afrique/rwanda/RWANDA_2007_en.pdf
9. FDU-Inkingi, *Les cinq premiers pas au Rwanda de Madame Victoire Ingabire Umuhiza*, <http://www.fdu-rwanda.org/fr/publications-rwanda/detail/article/les-cinq-premiers-pas-au-rwanda-de-madame-victoire-ingabire-umuhiza-presidente-des-fdu-inkingi-et-c/index.html>
10. *Le monde. Fr, Birmanie : le parti représentant la junte remporte les élections*,
http://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2010/11/09/birmanie-le-parti-representant-la-junte-remporte-les-elections_1437359_3216.html
11. Info-Birmanie, Election Watch 2010, http://www.info-birmanie.org/index.php?option=com_content&task=category§ionid=1&id=1&Itemid=87
12. Le Monde International, 5 juin 2010,
<http://toutsurlachine.blogspot.com/2010/06/en-birmanie-le-premier-ministre-chinois.html>
13. Save Rwanda, *L'assistance américaine massive militaire et diplomatique au Rwanda et à l'Ouganda*,
[http://www.saverwanda.org/index.php?id=74&tx_ttnews\[tt_news\]=653&cHash=6cc85dc8fb](http://www.saverwanda.org/index.php?id=74&tx_ttnews[tt_news]=653&cHash=6cc85dc8fb)
14. Siréas 2007/9, *La problématique de la stabilité et du développement durable dans la région des Grands Lacs*, http://www.sireas.be/pages/spip.php?page=publications&id_article=252
15. America.gov, *Le traité bilatéral sur les investissements entre les Etats-Unis et le Rwanda* <http://www.america.gov/st/washfile-french/2008/Feb/20080219170115eafas0.3485987.html>
16. Luc Marchal, *Congo-Rwanda : la difficile recherche de la vérité*, 30/4/08,
<http://www.rwasta.net/view/article/congo-rwanda-la-difficile-recherche-de-la-verite-par-luc-marchal/index.html>
17. International Forum for Truth and Justice in Africa of the Great Lakes region, *Spanish courts issue 40 international arrest warrants against*

highest-ranking officials of Rwanda's political-military helm, www.veritasrwandaforum.org/material/press_release_080208_eng.pdf

18. Bernard Lugan, *Génocide rwandais. Renversement de perspective historique*, 14/10/10, <http://bernardlugan.blogspot.com/2010/10/genocide-rwandais-renversement-de.html>
19. Rapport du Juge Jean-Louis Bruguière, Premier Vice-Président au Tribunal de Grande Instance de Paris, 17/11/06, <http://www.francerwandagenocide.org/spip.php?article22>
20. *Le potentiel, Cinq questions à Reyntjens*, 6/8/05, http://www.lepotentiel.com/afficher_article.php?id_edition=&id_article=11527